



## Appel à projets 2024 « Tutorats franco-allemands »

L'UFA souhaite attirer l'attention de son réseau sur l'importance de développer des « tutorats d'enseignement » au service de la coopération franco-allemande, en recrutant les jeunes diplômé\*es de l'UFA pour faire des cours en langues de spécialité (débutant, initiation, introduction, méthodologie, approfondissement etc.).

### Principes et financements

L'UFA propose la mise en place d'une phase pilote durant les 2 années à venir permettant :

- La création de « Tutorats franco-allemands », sous réserve de la prise en charge administrative, financière et juridique des charges patronales et sociales (missions complémentaires à un contrat doctoral, contrats dédiés etc.) ;
- La création d'un cours d'initiation, d'introduction, de propédeutique et/ou de remédiation destiné aux entrant\*es de l'ensemble des cursus UFA et/ou aux étudiants nécessitant des cours spécialisés dans les disciplines de leur formation permettant leur approfondissement ;
- De présenter les offres de l'UFA (forfaits linguistique et d'accompagnement numérique, cours DUO, associations de diplômés, ambassadeur\*rices UFA, entraînement interculturel à la candidature, prix d'excellence, plateformes recherche de logement - interaction étudiante - aides psycho-sociales, etc.) ;
- D'ouvrir ces cours aux étudiant\*es intéressé\*es dans une proportion raisonnable ;
- De préserver la cohérence et la finalité franco-allemande de l'enseignement.

Les établissements s'engagent à :

- Un retour et échange d'expériences à l'issue des 2 années de soutien par l'UFA au titre du programme de tutorat (sous forme de rapport d'activité) ;
- Informer l'UFA dans les discussions avec les partenaires institutionnels au sujet de la gestion du tutorat.

5 projets au total (SHS ; mathématiques, informatique et sciences de l'ingénieur ; droit ; sciences économiques et de gestion ; formation des enseignants) pourront être ainsi financés pendant 2 ans, à hauteur maximale de 10 000 € annuels par projet.

Cette aide financière, versée à la coopération organisatrice du projet, vise la prise en charge des coûts d'organisation du séminaire et la contribution aux coûts de mobilité induits pour les participant\*es étudiant\*es des autres cursus UFA de la discipline.

### Candidature et procédure

Le dossier de candidature devra comporter :

- Un descriptif synthétique du projet permettant d'apprécier en 3 pages maximum, (1) les contenus et le programme du séminaire, (2) le public cible, le format, la méthodologie (3) le profil et le statut des tuteur\*es et les conditions de rémunération, (4) un budget prévisionnel structuré en recettes et dépenses et détaillant les titres prévus d'utilisation des montants mis à disposition par l'UFA et des cofinancements éventuels, (5) les mesures prises pour assurer la diffusion du dispositif
- Une lettre d'engagement signée des 2 présidences/directions d'établissement ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet sur l'ensemble des 2 années de soutien UFA.

L'évaluation des projets sera assurée par des expert\*es de l'UFA. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe six mois à compter de la date limite de dépôt.

Les établissements sont invités à adresser leur candidature à l'UFA jusqu'au **30/06/2024** (cachet de la poste faisant foi), à l'Université franco-allemande – « Tutorat » - Kohlweg 7 – 66 123 Saarbrücken – Allemagne) et à doubler ce dernier d'un envoi électronique à l'adresse [tutorat@dfh-ufa.org](mailto:tutorat@dfh-ufa.org).